



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-BA-BASE-30-50-11/08/2021

Date de publication : 11/08/2021

BA - Base d'imposition - Exonération partielle d'impôt sur le revenu en faveur des impatriés

Positionnement du document dans le plan :

L'article 71 de la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 a abrogé les deuxième à cinquième alinéas du 1 du I de l'article 155 B du code général des impôts qui prévoyaient l'exonération partielle d'impôt sur le revenu en faveur des « impatriés » non salariés exerçant une activité pouvant être agricole. Cette exonération ne s'applique plus aux impositions dues à compter du 1^{er} janvier 2017.



AVERTISSEMENT

Les commentaires contenus dans le présent BOI sont retirés à compter de la date de publication mentionnée ci-dessus. Pour prendre connaissance des commentaires antérieurs, vous pouvez consulter les différentes versions précédentes de ce document dans l'onglet « Versions publiées ».